

## Politique générale de révision de l'Insee – En synthèse –

### Les révisions sont des modifications de données publiées qui ne visent pas à corriger des erreurs de production

Les révisions sont en général définies comme tout changement de valeur d'une statistique déjà diffusée. Elles recouvrent les modifications de données régulières ou exceptionnelles, souvent inhérentes à certaines productions statistiques (indices, comptes nationaux, etc.). Les révisions interviennent lorsque les données en entrée sont modifiées ou complétées après leur première diffusion. Elles peuvent également être occasionnées par des changements de concepts, de nomenclatures ou de méthodes et peuvent résulter de causes variées. Les refontes peuvent être l'occasion d'intégrer plusieurs sources de révisions en même temps (changement de méthodologie, changement de base, etc.). Les révisions ne comprennent pas les corrections d'erreurs de production, qui font l'objet d'un traitement spécifique adapté à la nature et à l'ampleur de la correction.

### La politique de révision de l'Insee

L'Insee révisé les valeurs de ses statistiques pour qu'elles reflètent la réalité de la manière la plus exacte possible et pour garantir leur pertinence et leur fiabilité. Il a recours à des procédures bien établies, normalisées et planifiées suivant les standards internationaux. Il annonce les révisions simultanément à leur diffusion ou à l'avance selon un protocole adapté à la source des révisions, à leur ampleur et à la sensibilité des statistiques publiées. Toutes les explications nécessaires à la compréhension de ces révisions accompagnent la diffusion des sources statistiques concernées sur le site Insee.fr.

### La politique de révision vise à améliorer la qualité de la production statistique

La politique générale de révision promeut une communication active vis-à-vis des utilisateurs aussi bien en termes d'annonce des changements que de transparence des méthodes et d'aide à la compréhension des révisions. Elle participe au maintien de la crédibilité des produits statistiques et des institutions qui les produisent. À l'Insee, la politique générale de révision est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Elle s'appuie plus particulièrement sur les indicateurs et principes suivants :

- Indicateur 6.6 : Les révisions ou modifications d'envergure des méthodologies sont annoncées à l'avance. *(Principe 6 – Impartialité et objectivité)*
- Indicateur 8.5 : Les révisions sont faites selon des procédures normalisées, bien établies et transparentes. *(Principe 8 – Procédures statistiques adaptées)*
- Indicateur 12.3 : Les révisions sont régulièrement analysées afin d'améliorer les données collectées, les processus statistiques et les résultats. *(Principe 12 – Exactitude et fiabilité)*
- Principe 15 – Accessibilité et clarté : Les statistiques européennes sont présentées sous une forme claire et compréhensible, diffusées d'une manière pratique et adaptée, disponibles et accessibles pour tous et accompagnées de métadonnées et d'explications.

Les révisions s'inscrivent dans un arbitrage permanent entre différents critères de qualité, en particulier entre fraîcheur et précision.

L'objectif principal de la révision des données statistiques est d'améliorer l'exactitude, la fiabilité et la pertinence de l'information diffusée tout en diffusant les données au plus tôt. Les révisions renforcent ainsi la confiance des utilisateurs dans la valeur et la qualité des statistiques produites. De plus, leur analyse régulière permet de trouver des moyens pour réduire l'ampleur des modifications et ainsi améliorer la qualité des données collectées, des processus statistiques et des résultats.

Néanmoins, procéder à des révisions nécessite souvent d'arbitrer entre différents critères de qualité :

- La production et la diffusion de statistiques peuvent avoir lieu alors que toute l'information n'est pas encore disponible de manière à répondre aux demandes des utilisateurs en statistiques précoces. Les révisions permettent ensuite d'intégrer dans les statistiques déjà publiées les données collectées dans des délais plus longs.
- Les résultats statistiques peuvent également être révisés lors de changements méthodologiques ou conceptuels. Les révisions ont alors pour objectif d'améliorer la pertinence des données produites. Néanmoins, elles limitent la comparabilité des données chronologiques en introduisant des ruptures dans les séries. Si ces ruptures sont trop nombreuses ou mal comprises, elles peuvent décourager les utilisateurs et remettre en question la confiance qu'ils ont dans les statistiques et dans les institutions qui les produisent.

## Politique générale de révision de l'Insee – Présentation détaillée –

### 1 Les natures de révisions

Les modalités de mise en œuvre de la politique générale des révisions de l'Insee varient en fonction de la nature des révisions : révision de routine et refonte.

#### 1. Les révisions de routine

Les révisions de routine regroupent l'ensemble des révisions inhérentes à des processus de production périodique. Elles surviennent régulièrement à des intervalles de temps déterminés. Elles sont principalement provoquées par des modifications de données en entrée. Les révisions de routine peuvent concerner des données infra annuelles comme des données annuelles.

Les révisions de routine surviennent lors :

- de l'intégration de nouvelles informations disponibles plus complètes ou plus récentes (données estimées remplacées par des données collectées, incorporation de réponses tardives, changement de réponse d'un répondant, actualisation du code d'activité (APE) d'un répondant, etc.) ;
- de la correction des variations saisonnières et des jours ouvrables lorsque les données non corrigées ont été révisées ou lorsque l'on ajoute une valeur supplémentaire à une série chronologique ;
- du calage de données infra annuelles sur des données de cadrage annuelles ;
- de révisions d'origine méthodologique (calculs récurrents des coefficients des modèles servant aux estimations, renouvellement d'échantillon, mise à jour de clé de répartition, etc.) ;
- des changements annuels de géographie (modifications mineures de zonages d'études, de limites départementales, etc.) liés à la fusion de communes ou à la modification de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

#### 2. Les refontes

Les refontes occasionnent des changements substantiels de la valeur des données produites et nécessitent souvent de revoir de manière rétrospective les valeurs antérieures à ces données pour ne pas générer de ruptures de séries. Les refontes sont moins fréquentes que les révisions de routine et surviennent généralement tous les 5 à 10 ans.

Elles englobent :

- les révisions méthodologiques : changement de base, changement d'année de référence, changement de méthodes de calcul des statistiques, élargissement de la base de sondage, élargissement du champ des données produites (y compris du champ géographique) lorsque celui-ci est substantiel, nouvel échantillon, nouveau traitement des données manquantes, changement de structure d'un questionnaire, refonte du dispositif d'observation, etc. ;
- l'utilisation de nouvelles sources de données (administratives dont fiscales, privées, etc.) ou l'abandon d'anciennes sources : changement de fournisseurs de données, élargissement de la couverture des données collectées, utilisation des nouvelles données des recensements, etc. ;

- la prise en compte des modifications majeures apportées aux sources de données en entrée du processus de production : modifications provenant directement des fournisseurs ou indirectement d'organismes intermédiaires intervenant dans la chaîne d'alimentation du processus (modification du mode de collecte des informations, etc.) ;
- la prise en compte de nouvelles clés de répartition liées aux modifications majeures exceptionnelles des sources en amont du processus statistique ;
- les changements de nomenclatures : changement majeur de nomenclature territoriale (révision des zonages d'études, fusion des régions, etc.), changement de maille géographique, intégration de nouveaux référentiels géographiques, mise à jour de la nomenclature combinée des marchandises, etc. ;
- les changements de concepts et de définitions.

Les refontes peuvent être occasionnées par des changements de réglementation.

## 2 Les principes généraux de mise en œuvre des révisions

### 1. *Les principes généraux s'appliquant aux révisions de toutes natures*

Les révisions, quelles que soient leurs origines, s'appuient sur les principes ci-après :

- Les statistiques sont révisées pour gagner en pertinence, en exactitude et/ou en fiabilité ;
- Les statistiques sont révisées en suivant les dispositions réglementaires nationales ou internationales qui encadrent la production de ces statistiques ;
- La pertinence des révisions est évaluée en fonction des utilisations attendues des statistiques (par exemple, les indices de prix sur lesquels sont indexés des contrats ne sont pas réviser.)
- Les statistiques sont révisées pour maintenir une cohérence d'ensemble avec d'autres statistiques (par exemple, les comptes nationaux changent de base pour se recalculer sur les données révisées de la balance des paiements) ;
- Les calendriers des révisions sont coordonnés avec les calendriers de production propres aux domaines statistiques et, le cas échéant, avec les calendriers internationaux ;
- Les utilisateurs sont informés des révisions simultanément ou à l'avance de leur diffusion ;
- Les procédures de révisions et les motifs des révisions doivent être documentés et mis à disposition des utilisateurs pour garantir la transparence des traitements affectant les données et renforcer la confiance des utilisateurs ;
- Les révisions sont analysées de manière à assurer et à améliorer la qualité des données, des méthodes de production ou de diffusion et des procédures de révision ; les résultats de ces analyses font partie des rapports qualité ; pour mener ces analyses, il est nécessaire d'avoir archivé au préalable les données avant et après révision.

Outre ces principes généraux, des règles spécifiques s'appliquent aux révisions selon leur nature.

## 2. Les principes spécifiques appliqués aux révisions de routine

Les révisions de routine suivent les principes suivants :

- Les données sont révisées jusqu'à ce que la valeur mise à disposition soit jugée suffisamment fiable et stable ;
- Les calendriers des révisions sont fixés de manière à garantir une information provisoire utile et une information révisée améliorant sensiblement la pertinence, la précision et la fiabilité de l'information précédemment diffusée ;
- Les révisions de routine sont diffusées selon des calendriers prédéfinis et actualisés ; ces calendriers peuvent faire partie des calendriers classiques d'annonce des publications de l'Institut ; les utilisateurs sont ainsi informés à l'avance des révisions affectant les statistiques qui les intéressent ; si ces calendriers sont modifiés, les utilisateurs en sont informés à l'avance et les raisons de ces modifications leur sont communiquées ;
- Les dates et les fréquences des révisions de routine doivent être harmonisées au sein d'un même domaine statistique et synchronisées si cela paraît judicieux ; une telle coordination est susceptible d'améliorer la comparabilité des données et de faciliter leur interprétation par les utilisateurs ;
- Les données mises à disposition des utilisateurs sont identifiées selon certaines modalités de leur statut :

Statut des données	
cette valeur est provisoire	P
cette valeur est semi-définitive	SD
cette valeur est définitive	Non affiché
cette valeur est révisée	R

Les producteurs examinent les situations dans lesquelles il leur semble opportun de signaler le statut de leurs données. Le cas échéant, ils utilisent les codes ci-dessus, issus de la norme SDMX.

Lorsque les statuts « provisoire » et « semi-définitif » ne s'appliquent pas, les statistiques qui sont révisées par rapport à la publication précédente sont signalées par (R).

La signification des codes utilisés accompagne la diffusion des statistiques sur Insee.fr.

Remarque : Quand le caractère provisoire concerne tout un tableau, toute une période, il est signalé en note du tableau. Par exemple, on indiquera que « Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires » dans le tableau de bord de la conjoncture régionale.

## 3. Les principes spécifiques appliqués aux refontes

Les refontes suivent les principes de révision suivants :

- les statistiques sont révisées de manière à maintenir la confiance des utilisateurs : dans la mesure du possible, leurs révisions ne doivent pas être trop fréquentes et, lors des révisions, la qualité des statistiques (pertinence, exactitude et/ou fiabilité) doit être sensiblement améliorée ;

- les refontes dues à de nouvelles méthodes ou de nouveaux concepts doivent avoir lieu dans les meilleurs délais de manière à maintenir la pertinence des statistiques produites ; il faut néanmoins, dans certains cas, tenir compte de contraintes extérieures : les refontes dues à de nouvelles méthodes ou de nouveaux concepts doivent parfois être synchronisées avec d'autres, par exemple lorsqu'elles sont dues à des changements de réglementations européennes ou internationales ;
- les refontes qui sont communes à d'autres pays doivent être synchronisées en termes de calendrier et coordonnées pour appliquer les changements de méthodes ou de concepts similaires au sein du domaine statistique concerné ;
- pour faciliter la prise en compte des refontes par les utilisateurs, leur nombre doit, dans la mesure du possible, être limité, quitte à intégrer en une fois des causes de révision multiples ;
- les refontes doivent être annoncées au grand public, autant que faire se peut, avant la publication des statistiques révisées ; l'annonce doit faire le point sur les causes majeures de révision, la date de diffusion des statistiques révisées, le périmètre des statistiques concernées par la refonte et la période sur laquelle les données sont revues ;
- les refontes doivent être accompagnées d'une note méthodologique permettant aux utilisateurs d'évaluer et d'interpréter les nouvelles valeurs. Cette note présente les causes des révisions, analyse leurs impacts sur les données et explique les éventuelles ruptures de séries.

### 3 La transparence pour les utilisateurs

Pour s'assurer la confiance des utilisateurs sur le long terme, il est essentiel de garantir la transparence des procédures de révision en conformité avec l'indicateur 8.5 « les révisions sont faites selon des procédures normalisées, bien établies, et transparentes » du principe 8 de « Procédures statistiques adaptées » du Code de bonnes pratiques.

La documentation mise à disposition des utilisateurs sur Internet doit leur permettre de comprendre et d'interpréter correctement les statistiques diffusées avant et après révision.

Les méthodes de révision sont décrites dans les rubriques qualité associées aux sources statistiques et aux indicateurs. Ces rubriques sont conformes au format international de description des opérations statistiques SIMS (Single integrated metadata structure), adopté par les Instituts nationaux de statistique européens en 2015. Ce format permet, pour chaque source, de rendre compte de sa qualité. Sur le thème des révisions, il vise à mettre à la disposition des utilisateurs des informations relatives :

- à la politique générale de révision de l'Institut ;
- aux révisions pratiquées sur la source ; un calendrier des révisions est fourni ; la raison et la nature des révisions sont décrites ; l'ampleur moyenne et le sens des révisions sont évalués qualitativement à partir des données historiques ; lorsque des analyses des révisions sont menées, elles sont décrites et leurs effets sur les résultats statistiques, détaillés.
- à l'ampleur des révisions évaluée quantitativement soit en calculant la moyenne des révisions d'une valeur au cours du temps, soit en calculant la moyenne des révisions des valeurs entre deux publications.

Les rubriques qualité sont renseignées par les producteurs dans le référentiel de métadonnées statistiques (RMÉS) qui alimente automatiquement le site Internet de l'Insee. Les utilisateurs ont donc accès en toute transparence aux informations sur les révisions pratiquées sur la source.

Pour poursuivre dans la voie de la transparence pour les utilisateurs, les données publiées antérieurement sont maintenues un certain temps à la disposition des utilisateurs sur Insee.fr :

- de manière systématique, lorsque ces données concernent des indices de prix servant aux indexations de contrats ;
- en suivant les bonnes pratiques et les recommandations européennes, lorsque ces données concernent les grands agrégats économiques ;
- lorsque cela leur semble opportun, pour les autres données.

Les outils de diffusion affichent, selon des modalités permettant aux utilisateurs de visualiser clairement les données les plus récentes et, pour les données anciennes, la version dont il s'agit ou le référentiel auquel elles sont rattachées. Parmi les statistiques diffusées, celles qui sont provisoires sont identifiées par (P) et celles qui sont semi-définitives par (SD) ; le statut des statistiques définitives n'est pas affiché, s'agissant d'une situation de référence. Lorsque les statuts « provisoire » et « semi-définitif » ne s'appliquent pas, les statistiques qui sont révisées par rapport à la publication précédente sont signalées par (R).

## 4 Les annonces des révisions

### 4.1 La prise en compte des caractéristiques des révisions

En conformité avec le principe d'impartialité et d'objectivité du code de bonnes pratiques<sup>1</sup>, l'Insee annonce les révisions qui affectent ses statistiques simultanément à leur diffusion ou à l'avance pour les « révisions ou modifications d'envergure des méthodologies ». Ces annonces et leurs modalités d'affichage sont différenciées selon quatre critères :

- **la nature des révisions** auquel les révisions appartiennent (voir paragraphe 1. ci-dessus) ;
- **la sensibilité des statistiques** qui sont révisées : elle dépend, entre autre, de la visibilité dans les médias, sur les réseaux sociaux ou dans le débat social ou politique du thème abordé par les statistiques ; elle varie également en fonction du statut juridique et de l'utilité des statistiques au regard des utilisateurs ainsi que du nombre d'utilisateurs ; les statistiques sont sensibles lorsque l'image de l'Insee peut être affectée ; pour les indicateurs conjoncturels, la sensibilité dépend de la catégorie à laquelle ils appartiennent : au sein des indicateurs conjoncturels, on distingue les principaux indicateurs économiques dits « sensibles » (PIE sensibles), des autres principaux indicateurs économiques (PIE) et des autres indicateurs conjoncturels ;
- **l'ampleur des révisions** : l'ampleur des révisions est évaluée selon la nature des révisions :
  - s'il s'agit de révisions de routine, l'ampleur des révisions est appréciée relativement à un comportement de révision habituel ;
  - s'il s'agit de refontes, l'ampleur des révisions est appréciée par rapport à la valeur de la statistique révisée.

---

1 Indicateur 6.6 : Les révisions ou modifications d'envergure des méthodologies sont annoncées à l'avance.

- **L'origine des révisions** : les facteurs de révision des statistiques sont distingués selon qu'ils concernent la collecte (évolution du mode de collecte, évolution des variables du questionnaire, etc.), les métadonnées (changement de nomenclatures, de concepts, de modalités de variables, etc.), les méthodes de traitement (mise en place de nouvelle méthode, etc.) ou les données (utilisation de nouvelles sources de données, modification des sources de données en entrée du processus statistique, etc.).

#### **4.2 Le protocole d'annonce des révisions**

Les producteurs sont en charge de l'annonce des révisions qui concernent leurs statistiques. Ils fixent les modalités des annonces des révisions et les apprécient au cas par cas, selon les caractéristiques des révisions (voir paragraphe 4.1 ci-dessus) ; ces annonces peuvent prendre la forme :

- d'*Informations Rapides*<sup>2</sup> qui font office, pour l'Insee, de communiqués de presse ; les révisions y sont commentées par rapport à la publication précédente ; dans la majorité des *Informations Rapides*, un paragraphe dédié figure en fin de texte, donnant l'ampleur de la révision, assortie d'une courte explication ; ce paragraphe peut prendre la forme d'un tableau de révisions, complété d'une note de lecture détaillée ; les *Informations Rapides* sont transmises aux agences de presse le jour de la diffusion des publications ;
- d'une publication méthodologique dédiée à la révision (ex : document de travail, *Insee méthode*, etc.), insérée dans les rubriques qualité associées à la statistique publiée ;
- d'avertissements au sein des publications présentant les statistiques révisées ;
- d'avertissements publiés sur les pages des publications des statistiques révisées du site Insee.fr ;
- d'avertissements publiés sur les pages d'informations des indices et des séries chronologiques du site Insee.fr ;
- exceptionnellement, de communiqués de presse à part entière, indépendants du support de diffusion ;
- d'une conférence de presse.

Pour les modifications ou les révisions d'envergure des méthodologies, les annonces sont faites auprès de tout public concerné dans le mois qui précède la diffusion des statistiques révisées.

---

<sup>2</sup> Recommandations rédactionnelles pour les Informations Rapides